

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE DOMART SUR LA LUCE



CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

NOM :

PRENOM :

Adresse :

TELEPHONE :

Adresse courriel : (facultatif).....

- Reconnaît avoir pris connaissance dans sa totalité du règlement d'utilisation de la salle des fêtes de Domart-sur-la-Luce et déclare en accepter toutes les clauses en particulier le dernier paragraphe de l'article 1 qui stipule :
L'utilisateur s'engage à veiller scrupuleusement à l'application des dispositions prises afin de préserver le voisinage de tout bruit excessif : fermeture obligatoire et permanente des portes et des fenêtres, respect absolu du limiteur de son. En cas de non-respect de l'une de ces mesures, la responsabilité pénale du locataire sera engagée.
- Atteste être assuré pour tout problème (dégâts, vols, ...) intervenant pendant la durée de location.
- Verse la somme de 300 Euros par chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**, à titre de dépôt de garantie.
- Sera redevable de la somme de euros pour la location de la salle des fêtes. Un avis de somme à payer sera envoyé par le SGC de Montdidier.

Le dépôt de garantie sera restitué (en tout ou partie) après l'état des lieux final.

Fait à Domart-sur-la-Luce, le

Le locataire

Le Représentant de la Commune

Document à compléter en double exemplaires